## DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2023 Séance du 14 juin 2023

N° 08

Objet : Créations d'emplois en 2023

### **DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

#### Etaient présents:

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

### Etaient suppléés:

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc

URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René

BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis

COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert

MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)

PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas

POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

### **Etaient excusés:**

BASSET Françoise BERTRAND Philippe BOURJAC Jean Marie EYMARD Max

FIGUIERE Marie José

FLORES Sylvain JOUVES Marc LAQUET Laura MULLER Emmanuel PELESTOR Michel PIERRISNARD Jacqueline PROUST Brigitte RICHAUD Véronique RISSO Gilbert

SAVORNIN Béatrice

SEVENIER Jean UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

## Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu les ratios d'avancement de grade fixés par délibération du 14 février 2018.

Vu le tableau des emplois et des effectifs existants,

Vu l'avis du Comité Social Territorial sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois permanents et non permanents suivants pour satisfaire aux besoins des services suivante :

- Création d'emplois liés à la modification du système de collecte des ordures ménagère en perspective de la mise en place de colonnes et de l'application de la tarification incitative

Un emploi d'animateur de prévention et d'animation de réseau, chargé(e) des opérations de communication et de prévention des déchets.

Création au 1 <sup>er</sup> août 2023	
1 emploi permanent à temps complet (35 heures)	
de rédacteur territorial (Catégorie B)	

Un emploi permanent de responsable de la gestion des biodéchets, pour le déploiement des plateformes de compostage collectives, de leur maintenance, l'organisation et la gestion du compostage des biodéchets, du broyage des déchets verts in situ et de la collecte des biodéchets

	Création au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
	1 emploi permanent à temps complet (35 heures)	
de technicien territorial (Catégorie B)		

Un emploi pour le suivi de la comptabilité analytique du service déchets, l'élargissement de la redevance spéciale, et la mise en place taxe incitative.

Création au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	
1 emploi permanent à temps complet (35 heures)	
d'adjoint administratif territorial (Catégorie C)	

Dans le même temps, il est proposé la création d'emplois non permanents sur des recrutements en contrat de projet pour la réalisation de certaines opérations :

Un contrat de projet en catégorie B de maître-composteur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée de 2 ans, dont la mission sera de déployer les 60 plateformes de compostage collectives, d'en assurer le suivi et d'assurer la vente de 2 000 composteurs individuels afin de répondre aux obligations de la loi AGEC. Ce contrat de projet fera l'objet d'une demande de financement auprès de la Région. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 503, et prendra notamment en compte, la qualification requise pour leur exercice, et l'expérience du candidat retenu. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération est applicable.

Création au 1<sup>er</sup> juillet 2023

1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) en contrat de projet

Un contrat de projet à temps complet (35 heures) sur les missions de chargé(e) de projet pour la mise en place de la tarification incitative, d'une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup>

décembre 2023, selon les mêmes conditions de rémunération.

Maître-composteur (Catégorie B)

Création, au 1er décembre 2023

1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) en contrat de projet chargé(e) de projet pour la mise en place de la tarification incitative (Catégorie B)

Quatre emplois d'ambassadeurs de prévention des déchets pour une période estimée à 4 mois pour les périodes de transition et de mise en place des colonnes de tri et de la taxe incitative. Ils se rendront au contact des usagers pour expliquer le projet pendant les mois cruciaux. Ces recrutements pourront être pourvus par des services civiques, voire sur le motif d'accroissement temporaire.

A noter qu'en 2024, il sera proposé de reconduire dans les mêmes conditions l'embauche d'ambassadeurs de prévention de déchets. Le projet de modification du système de collecte des ordures ménagère s'étalant jusqu'en 2024, en fonction des besoins et selon les éventuelles réaffectations des agents en interne, il pourra être proposé au conseil la création et la suppression d'autres emplois.

### Autres créations d'emploi

L'espace France service sur le secteur du Val de Durance est animé par deux agents sur emplois permanents pour 1.5 équivalents temps plein. Dans le cadre d'un accroissement de la fréquentation de ce service, qui a plus que doublé en deux ans, et du besoin de continuité sur 5 jours. Il est proposé la transformation d'un emploi actuellement à temps non complet, en un temps complet.

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps non complet	1 emploi permanent à temps complet
50% (17.5 heures)	(35 heures)
d'adjoint administratif territorial	d'adjoint administratif territorial
(Catégorie C)	(Catégorie C)

La réforme des modes d'accueil, dite NORMA, a rendu obligatoire le temps d'analyse des pratiques des professionnels des structures d'accueil du jeune enfant. Financée jusqu'à présent par la CAF, actuellement réalisée par des prestataires extérieurs, l'analyse de la pratique est dorénavant devenue obligatoire. Afin de renforcer cette mission et d'en optimiser ses bénéfices en interne, il est proposé la création d'un emploi permanent dédié de psychologue qui sera placé sous l'autorité de la Direction Enfance-Jeunesse. Outre un accompagnement des équipes de crèches pour l'amélioration des pratiques quotidiennes individuelles et collectives, le ou la psychologue interviendra également auprès des enfants et de leurs familles, en les orientant le cas échéant auprès des partenaires extérieurs.

Création au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
1 emploi permanent à temps non complet (28 heures)	
de psychologue de classe normale (catégorie A)	

Actuellement, une infirmière petite enfance, référente Santé et accueil inclusif est également chargée pour l'ensemble des structures intercommunales de la bonne application des protocoles. Elle est embauchée de manière permanente sur un emploi permanent à temps non complet à 21 heures, sans que ce volume satisfasse la réalité des besoins, donnant lieu chaque mois à des heures complémentaires pour couvrir les besoins du service. Aussi, il est proposé d'ajuster la quotité de cet emploi sur la base de 28 heures par mois par la transformation de l'emploi.

Création au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
Suppression	Création
1 emploi permanent à temps non complet	1 emploi permanent à temps non
(21/35eme)	complet
D'infirmier en soins généraux (catégorie	(28/35eme)
A)	D'infirmier en soins généraux
	(catégorie A)

Afin de garantir la qualité de la mise en œuvre et le respect du calendrier du chantier des piscines thermales, le dossier déposé auprès des services de l'Etat permet le financement d'un emploi à hauteur de 17 500€. Aussi, pour favoriser l'aboutissement de ce projet, il est proposé de procéder au recrutement d'un contrat de projet sur le grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions de chargé d'opération bâtiment auprès du Chef de projet. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 35/35ème, cela à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour une durée minimale d'un an et dans la limite du 31 décembre 2026. Ce contrat de projet pouvant prendre fin avec la réalisation du projet. La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération maximum de 673, et avec l'attribution du régime indemnitaire instauré par la délibération applicable, en tenant compte, notamment, de l'expérience et du niveau de qualification du candidat retenu.

Création au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) en contrat de projet Chargé d'opération bâtiment	
Grade d'ingénieur territorial (catégorie A)  REÇU EN PRI	Εſ

Afin de déployer les axes initiés dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et permettre la mise en œuvre des actions d'animation, il est proposé de pourvoir au recrutement d'un contrat de projet de chargé de mission animation territoriale de l'économie circulaire, sous réserve de l'acceptation par la préfecture du recrutement d'un volontariat territorial en administration et de la participation liée. Le ou la personne recrutée sur une durée de 18 mois mènera des actions concrètes auprès des communes (exemples : pour l'adaptation de leur restauration collective aux objectifs de la loi Egalim, diffusion auprès des commerçants d'outils de la charte d'adhésion au Réseau des Villes Anti-Gaspi, appui à l'utilisation des produits locaux par les géopartenaires l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) Contrat de projet de 18 mois chargé mission animation territoriale de l'économie circulaire volontariat territorial en administration (catégorie B)

La Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place un programme d'initiative départementale pour les villages des Alpes-de-Haute-Provence. Afin de déployer ce dispositif sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, il est proposé de pourvoir au recrutement d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans à temps complet (35 heures) sur les missions de chargé(e) de projet dans le cadre du dispositif « Atout Village 04 » cofinancé à hauteur de 70% par l'Etat. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 673, et prendra notamment en compte, la qualification requise pour leur exercice, et l'expérience du candidat retenu. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération est applicable.

Création, au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) en contrat de projet	
chargé(e) de projet « Atout Village 04 »	
(Catégorie A/Attaché territorial)	

# - Modifications d'emplois liées aux avancements de grade

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même cadre d'emplois, par un changement de grade immédiatement supérieur. Pour bénéficier d'un avancement de grade, le fonctionnaire doit d'une part remplir les conditions fixées par les statuts particuliers, et d'autre part être proposé au regard de l'appréciation à sa valeur professionnelle et ses acquis de l'expérience professionnelle.

Pour la campagne 2023 des avancements de grades, il vous est proposé les transformations suivantes applicables au 1<sup>er</sup> juillet prochain lorsque l'agent remplit les conditions à cette date ou avant. D'autres avancements interviendront en fin d'année après le 1<sup>er</sup> juillet, à la date d'éligibilité de l'agent.

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet	1 emploi permanent à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
d'adjoint administratif principal de 2eme	d'adjoint administratif principal de 1ere
classe (Catégorie C)	classe (Catégorie C)
Suppression	Creationeçu en prefecture

1 emploi permanent à temps complet	1 emploi permanent à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
de bibliothécaire (catégorie A)	de bibliothécaire principal (catégorie A)

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet	1 emploi permanent à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'assistant de conservation (catégorie B)	Assistant de conservation principal de
, ,	2ème classe (Catégorie B)

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet	1 emploi permanent à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'ingénieur principal (catégorie A)	D'ingénieur hors classe (catégorie A)

Suppression	Création
2 emplois permanent à temps complet	2 emplois permanents à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'ingénieur (catégorie A)	D'ingénieur principal (catégorie A)

Suppression	Création
2 emplois permanents à temps complet	2 emplois permanents à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'adjoint technique territorial (catégorie C)	D'adjoint technique principal de 2eme
	classe (catégorie C)

Au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
Suppression	Création
2 emplois permanents à temps complet	2 emplois permanents à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'adjoint technique territorial	D'adjoint technique principal de 2eme
-	classe

Suppression	Création
4 emplois permanents à temps complet	4 emplois permanents à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'adjoint technique territorial principal de	D'adjoint technique principal de 1ere
2eme classe	classe

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet	1 emploi permanent à temps complet
(35 heures)	(35 heures)
D'agent de maîtrise	D'agent de maîtrise principal

Il est proposé au conseil communautaire :

# - De créer les emplois suivants :

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) de rédacteur territorial (Catégorie B) au 1er août 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) de technicien territorial (Catégorie B) au 1er septembre 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif territorial (Catégorie C) 1<sup>er</sup> octobre 2023,

1 emploi permanent à temps non complet (28 heures) de psychologue de classe normale (catégorie A) au 1<sup>er</sup> septembre 2023,

1 emploi permanent à temps non complet (28/35eme) d'infirmier en soins généraux (catégorie A) au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

1 emploi non permanent en contrat de projet à temps complet (35 heures) en catégorie B de maître-composteur à compter du 1er juillet 2023 pour une durée de 2 ans,

1 emploi non permanent en contrat de projet à temps complet (35 heures) de chargé(e) de projet en catégorie B pour la mise en place de la tarification incitative, d'une durée de 2 ans à compter du 1er décembre 2023,

1 emploi non permanent en contrat de projet à temps complet (35 heures) de chargé(e) de projet en catégorie A (attaché territorial) pour le dispositif Atout Village 04 d'une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2023,

1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et dans la limite du 31 décembre 2026 sur un contrat de projet de chargé d'opération bâtiment, au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) dans la limite de l'indice majoré terminal de ce grade.

1 emploi non permanent à temps complet (35 heures) en contrat de projet de chargé de mission animation territoriale de l'économie, en volontariat territorial en administration (catégorie B),

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif principal de 1 ere classe (Catégorie C) au 1 er juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) de bibliothécaire principal (catégorie A) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'Assistant de conservation principal de 2ème classe (Catégorie B) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'ingénieur hors classe (catégorie A) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'ingénieur principal (catégorie A) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

2 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 2eme classe au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

2 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 2eme classe au  $1^{\rm er}$  septembre 2023,

4 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial de 1 ere classe au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise principal au 1er juillet 2023,

# De supprimer les emplois suivants :

1 emploi permanent à temps non complet 50% (17.5 heures) d'adjoint administratif territorial (Catégorie C),

1 emploi permanent à temps non complet (21/35eme) d'infirmier en soins généraux (catégorie A) au 1er janvier 2024,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif principal de 2eme classe (Catégorie C) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) de bibliothécaire (catégorie A) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'assistant de conservation (catégorie B) au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

2 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'ingénieur (catégorie A) au 1<sup>er</sup> iuillet 2023,

2 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

2 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial au 1er septembre 2023,

4 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial de 2eme classe au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise au 1 er juillet 2023.

D'autoriser Madame la Présidente à solliciter l'Etat dans le cadre du recrutement pour le dispositif « Atout Village 04 » à hauteur de 70% du coût du poste (subvention plafonnée à 42 000 € annuels)

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 3 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente

PUBLIE LE:

Patricia GRANET-BRUNELLO

2 7 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS